



PLAN DE BORNAGE

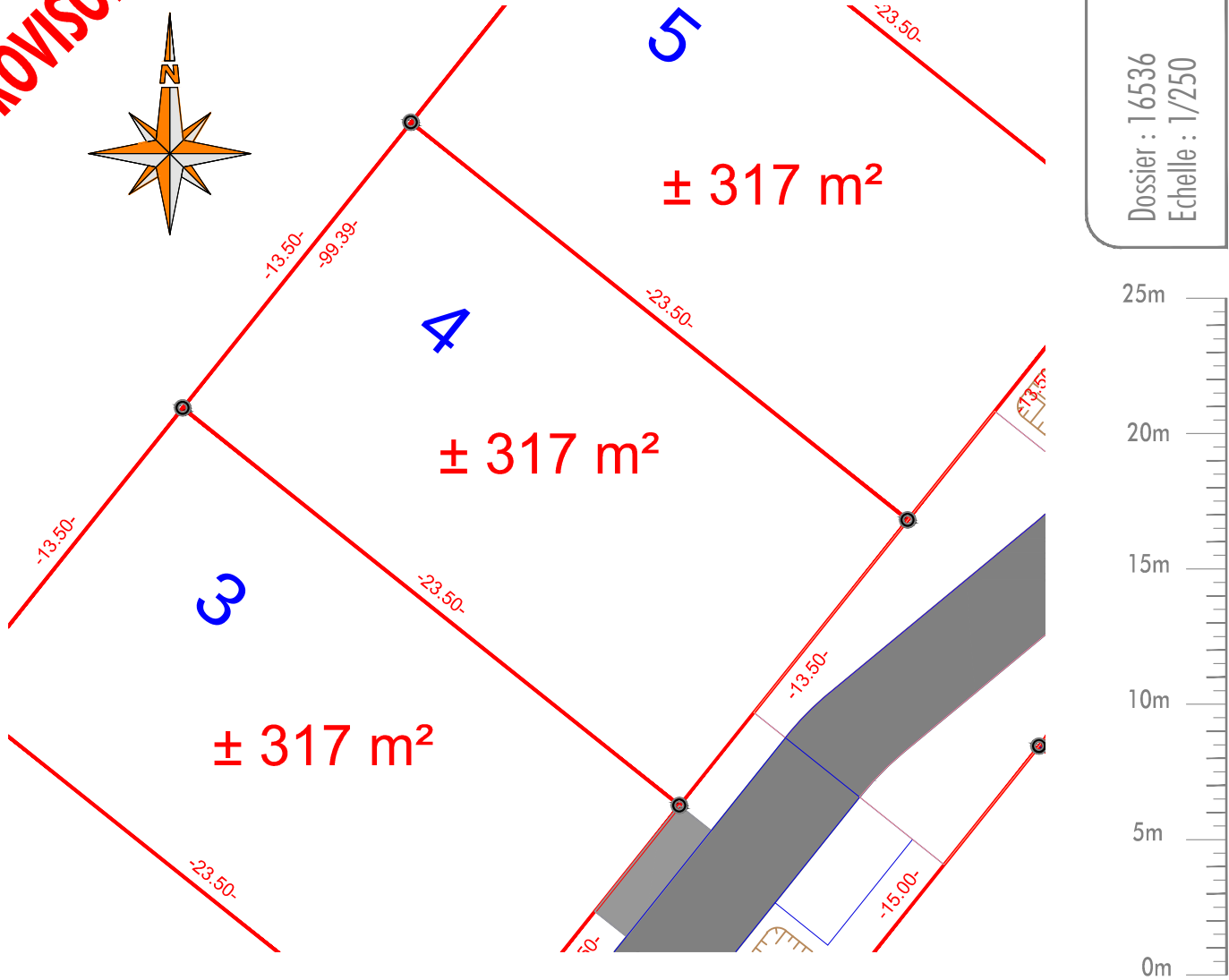
LOT 4

Département du Pas de Calais
CALAIS
Route de Saint Omer

Section -
Numéro -
Surface **317 m²**

Le document (Plan de bornage) fixant définitivement les limites de propriété sera fourni après bornage effectif Les cotes périmétriques et les surfaces des lots seront définitives uniquement après bornage.

PROVISOIRE





LEGENDE



Sommet caractéristique du lot



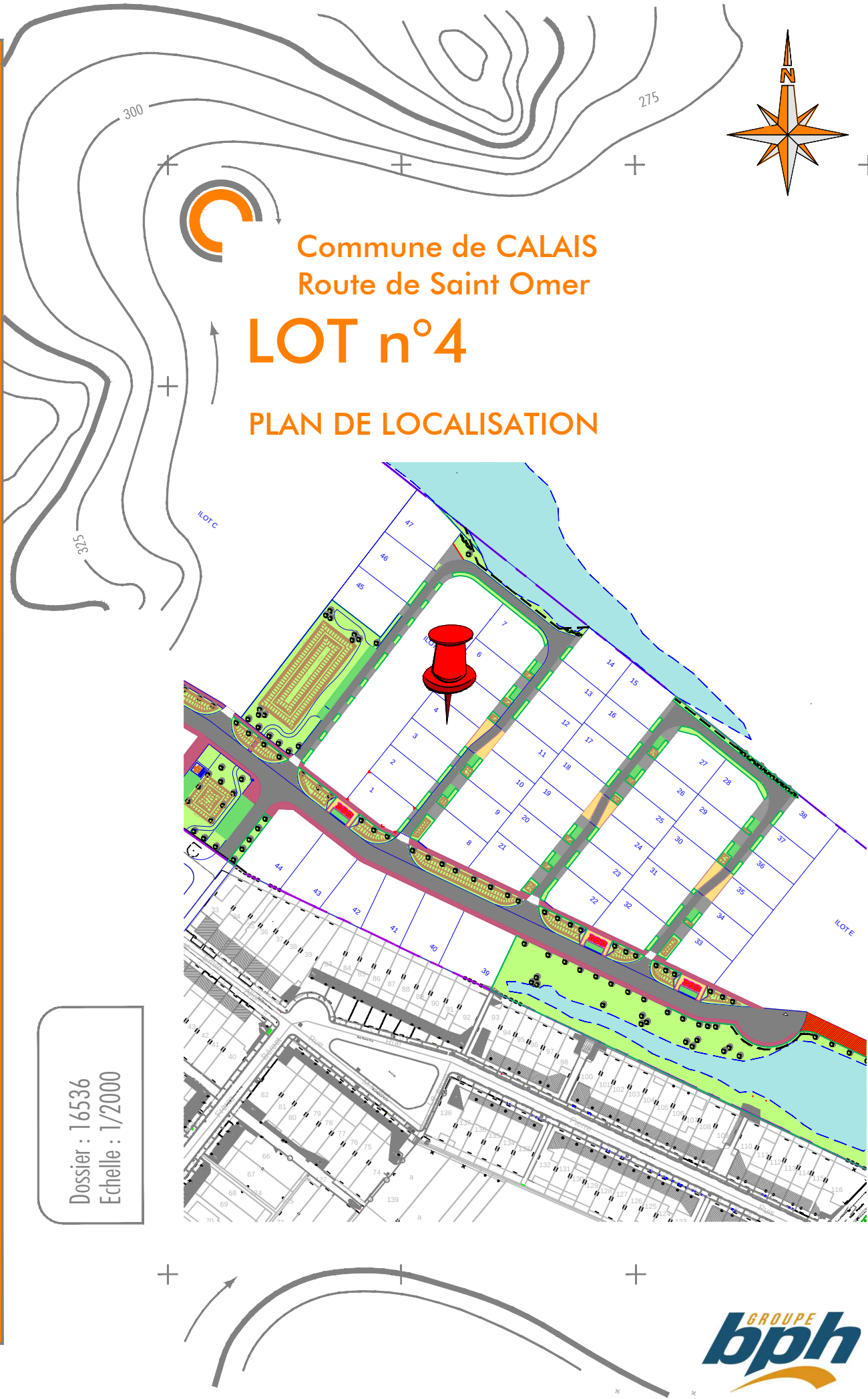
Cotation du périmètre du lot

Auteur	Vérificateur
db	AB
Visa :	Visa :

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.
Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.
Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Aménager l'environnement de demain ///

20/07/2021



PRINCIPALES REGLES DE
CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

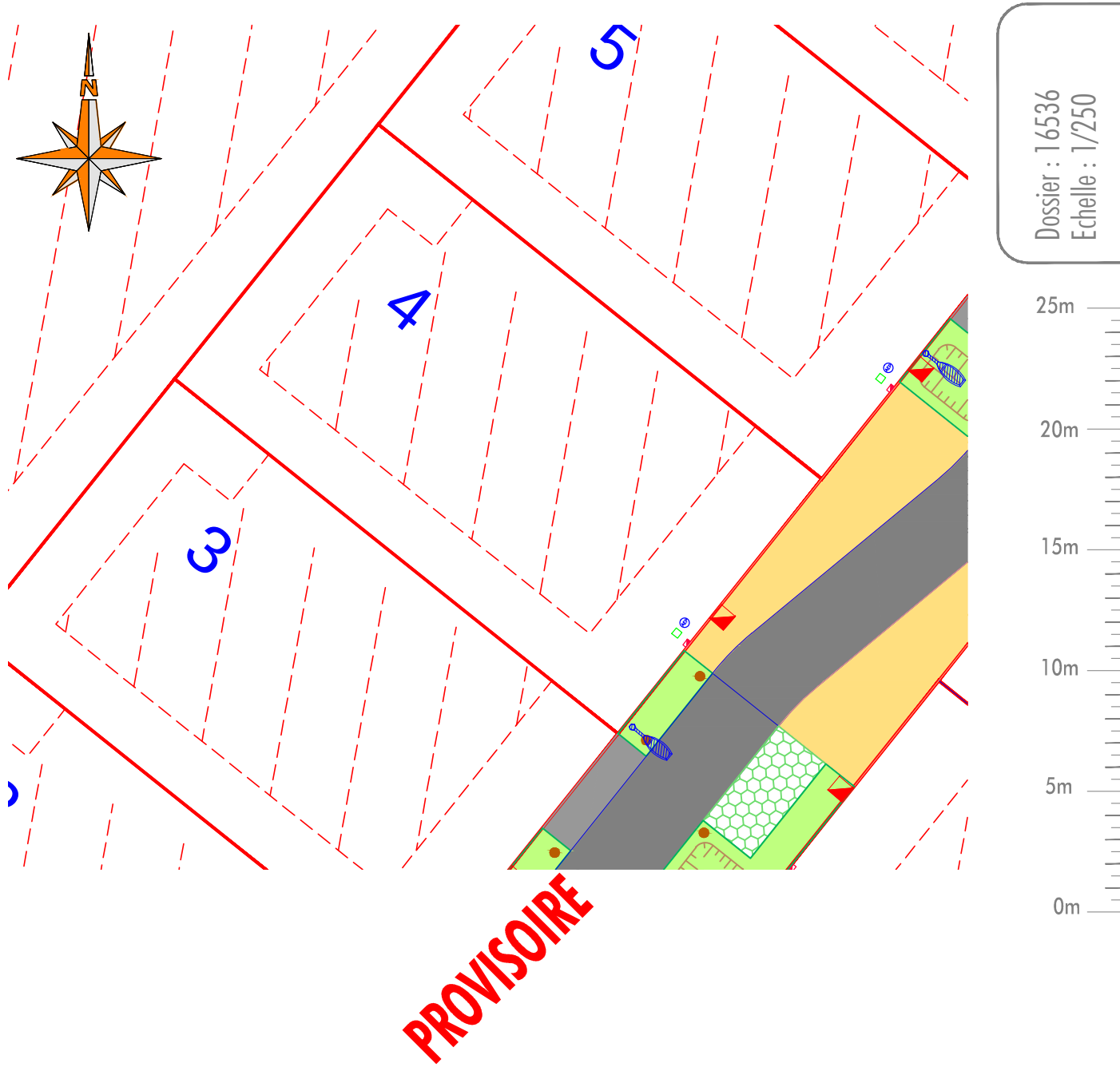
LEGENDE GENERALE	
URBANISME	Voirie - Enrobé noir
	Voirie - Béton
	Voirie - Sable calcaire stabilisé
	Voirie - Enrobé rouge + frises pavés type Calais
	Accès de parcelle - Enrobé 0/6
	Zone de stationnement - Pavés joints verts
	Espaces verts - Noue
	Espaces verts - Engazonnement
	Servitude carrossable
	Candélabres
RESEAUX DIVERS	Poteau incendie
	Côte voirie fil d'eau provisoire
	Zone devant contenir la construction principale (Conforme en surface et superficie au PLU)
	Recul minimum de 3,50m de l'alignement
	Toute façade ou partie de constructions principales en retrait des limites séparatives doit être implantée avec un retrait de 2,50m minimum et respecter la condition suivante : la distance, comptée horizontalement (L) de tout point d'une construction au point le plus et le plus proche de la limite séparative, doit être au moins égale de la différence de niveau entre ces 2 points (H) moins 1m, soit $L \geq (H/2) - 1$
	Emplacement des réseaux :
	- Electrique
	- Télécom
	- Eau potable
	Regard de branchement eaux usées Ø400
	L'acquéreur devra faire procéder sur la zone d'implantation de sa construction une étude d'avant projet géotechnique et d'étude de sol dénommées "mission G0-G12" afin de déterminer le type de fondation à réaliser en fonction de la nature du terrain.



LOT 4

PLAN DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

Département du Pas de Calais
CALAIS
Route de Saint Omer



Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.
Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.
Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Auteur	Vérificateur
db	PR
Visa :	Visa :